

## Mémo des bonnes pratiques de l'accompagnement social

Bonjour à tou.tes,

En cette rentrée dans un contexte particulièrement tendu sur le plan social pour nos étudiant.es, je vous propose un « **mémo des bonnes pratiques** » ainsi que quelques ressources concernant l'accompagnement social en faveur des étudiant.es.

- Le service social, composé des assistant.es de service social du Crous et des Universités, reçoit uniquement sur rendez-vous. Pour prendre un rendez-vous, il faut que les étudiant.es en fassent la demande à l'adresse [ssocial@crous-lyon.fr](mailto:ssocial@crous-lyon.fr) ( en précisant leur nom, prénom, motif de la demande et en joignant leur certificat de scolarité). Dans un souci d'adhésion à l'accompagnement, il est indispensable que ce soit les étudiant.es eux/elles-mêmes qui sollicitent le rendez-vous.
- Si vous rencontrez des situations qui vous alertent, vous pouvez doubler d'un mail de votre part à la même adresse pour que nous puissions porter une vigilance toute particulière sur ces étudiant.es.  
Les délais de rendez-vous sont de 3 semaines en cette période de rentrée.
- Pour rappel, le service social ne gère pas les attributions de logement, Crous ou hors-Crous.  
Nous proposons néanmoins systématiquement le [Guide du Logement hors Crous](#) lorsque les étudiant.es nous font part d'une recherche de logement. Nous organisons dans les jours à venir une livraison de ce guide au sein des composantes et services centraux.
- Vous trouverez également le [guide de l'urgence sociale](#), qui permet d'orienter les étudiant.es lorsque la situation semble très urgente.
- Enfin, au vu de la grande quantité de demandes il est impératif de ne pas communiquer les coordonnées directes des assistant.es de service social. Nous renverrons systématiquement vers le secrétariat.

Merci à vous tou.tes de bien vouloir assurer une diffusion de ce message la plus large possible auprès de l'ensemble des collègues,

Bien à vous,